

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023**

<b>N°DCM-2023-021</b>	L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.
<b>OBJET :</b>	
<b>FINANCES</b>	Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :
Organisation du Tour de France 2023	<b>Étaient présents :</b> M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAÏ - M. FROMONT.
Contrat avec ASO, le Département et la Communauté de Communes	<b>Absents ayant donné un pouvoir :</b> Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. JANNET.
Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 27	<b>Absent :</b> néant.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Tour de France constitue le 3<sup>ème</sup> événement sportif au niveau mondial ;

Considérant les fortes retombées économiques d'un tel événement sur les territoires traversés ;

Madame BIAJOUX rappelle aux élus municipaux que Châtillon-sur-Chalaronne sera ville départ du Tour de France le vendredi 14 juillet 2023. Dans le cadre de la bonne organisation de cette 13<sup>ème</sup> étape cycliste, Amaury Sport Organisation (ASO) a proposé aux collectivités locales : Département de l'Ain, Communauté de Communes de la Dombes et Ville, la signature d'un contrat définissant les obligations, engagements, responsabilités, et garanties de chacune des parties, ainsi que le cahier des charges administratives et techniques de l'événement.

La répartition de la contribution financière est la suivante :

TDF 2023	€ TTC	€ HT	%
Commune Châtillon	38 000,00	31 666,67	35,19
CC Dombes	35 000,00	29 166,67	32,41
Département Ain	35 000,00	29 166,67	32,41
<b>Totaux</b>	<b>108 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>100,00</b>

Les dates et manifestations relatives au Tour de France sont les suivantes :

- Jeudi 23 mars 2023 : A 100 jours du Tour ;
- Vendredi 24 mars 2023 : La Dictée du Tour ;
- Samedi 27 et / ou dimanche 28 mai 2023 : La Fête du Tour ;
- Vendredi 14 juillet 2023 : Le départ de la 13<sup>ème</sup> étape, Châtillon-sur-Chalaronne - Grand Colombier, à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- Dimanche 23 juillet 2023 : arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées à Paris

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230306-DCM-2023-021-DE  
Date de réception préfecture : 09/03/2023 17:00

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** le contrat relatif à l'organisation du Tour de France 2023 et l'autorise à le signer avec ASO, le Département de l'Ain et la CC de la Dombes.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Publication ou notification

Le : **09 MARS 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **09 MARS 2023**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230306-DCM-2023-021-DE  
Date de réception préfecture : 09/03/2023